



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-45

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	ADG Prévention et Gestion des Déchets	N° 2026-45

Appel à projet 2026/2027 pour l'animation, la gestion et la collecte des zones de réemploi en centres de recyclage - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Un des objectifs du plan stratégique déchets, validé au conseil métropolitain du 22 mars 2022, est de **développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de réparation ou de réutilisation pour atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de déchets ménagers en 2030**. Ainsi, le plan prévoit, dans son axe 6, différentes actions en ce sens.

En effet, de nombreux objets sont déposés régulièrement en centres de recyclage alors qu'ils pourraient être réutilisés ou réparés. Bordeaux Métropole souhaite prolonger la durée de vie des objets et participer au développement d'une économie circulaire sur le territoire en favorisant l'échange, le réemploi, le prêt, le don et la réparation avant le recyclage. Il s'agit également de sensibiliser les usagers aux alternatives existantes sur le territoire (filière réemploi, recycleries) et aux bonnes pratiques.

Les 16 centres de recyclage de la Métropole, avec près de **2 millions de visites par an** et 140 000 tonnes de déchets apportés, sont un levier stratégique. Aujourd'hui, deux centres de recyclage disposent d'une zone de réemploi où les usagers peuvent déposer ou prendre des objets. En début d'année 2026, 3 nouvelles zones de réemploi seront mises en place sur les déchèteries et 3 supplémentaires d'ici 2027.

Celles-ci préfigurent également la création de centres de ressources sur certains sites qui disposeront de larges zones de réemploi voire, pour certains sites, de recycleries intégrées à l'équipement.

Dans la logique de son plan d'actions en faveur de l'économie sociale et solidaire, votée au conseil de juillet 2022, **Bordeaux Métropole souhaite s'appuyer sur les acteurs du territoire spécialistes du réemploi pour l'animation, la gestion et la collecte de ces espaces. Cet appel à projets représente un premier pas dans la structuration du réseau d'acteurs du réemploi solidaire pour les centres de ressources de demain.**

Objet de l'appel à projets

Il porte sur 4 zones de réemploi sur 4 centres de recyclages différents. Les centres retenus sont ceux de Gradignan, où une aire de 57 m² en bâtiments modulaires existe déjà, Saint-Médard, où un bâtiment modulaire de 35 m² va être installé, Bordeaux Nord (rue Surcouf) et Mérignac où des modulaires de 15 m² seront installés au plus près du dépôt dans les bennes.

Ces 4 zones de réemploi constituent également un espace qui permet de sensibiliser le public, elles seront mises à disposition du lauréat pour une durée de 2 ans (2026-2027). Les objets collectés pourront être vendus dans les recycleries des acteurs. Des zones de dons pourront être aménagées pour les objets invendables.

Analyse des projets

Le règlement de l'appel à projets a été publié sur le site de la métropole le 16 septembre 2025 pour une réception des candidatures au 17 novembre 2025. Le jury s'est tenu le 3 décembre 2025.

L'enveloppe fixe allouée est de 200 000 € TTC par an sur 2 ans, sous réserve du vote des crédits aux budgets des exercices correspondants. C'est une dépense de fonctionnement. Une convention biennale fixera les modalités d'attribution de la subvention.

Une seule candidature a été déposée par un groupement constitué de tous les acteurs du réemploi concernés par ce territoire :

- Le collectif Ikos (Atelier D'éco Solidaire / Recyclerie sportive / Envie / Replay / Le Relais / R3 / Echange Nord-Sud)
- les acteurs indépendants : Compagnons Bâtisseurs Nouvelle Aquitaine, Etu'Recup, La Boucle, Le Garage Moderne, la Régie de Quartier Habiter Bacalan et Renée

Le projet a été analysé au regard des thèmes suivants :

- gestion des zones de réemploi ;
- collecte, logistique et traçabilité ;
- animation et sensibilisation ;
- partenariats et insertion ;
- modèle économique, cohérence budgétaire ;
- objectifs chiffrés et plan d'amélioration.

Ainsi, le jury a désigné le projet porté par Ikos, qui a remporté 77 points sur 100, comme lauréat.

Le projet est présenté en annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4 et L5217-2 6°,

VU la délibération n°2022/145 du 25 mars 2022 adoptant le plan stratégique déchets de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2022/411 du 7 juillet 2022 adoptant le plan d'action en faveur du développement de l'ESS adopté en Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la décision du jury réuni le 3 décembre 2025 d'attribuer un soutien au projet porté par le groupement constitué par IKOS, regroupant IKOS (Atelier D'éco Solidaire / Recyclerie sportive / Envie / Replay/Le Relais/R3/Echange Nord-Sud) et les Compagnons Bâtisseurs Nouvelle Aquitaine, Etu'Recup, La Boucle, Le Garage Moderne, Régie de Quartier Habiter Bacalan et Renée,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 200 000 € par an sur 2 ans au groupement porté par IKOS et ses partenaires cités dans la convention qui sera établie pour le projet **d'animation, de gestion et de collecte de zones de réemploi en centres de recyclage** ;

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention, ses avenants et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2026, chapitre 65, article 65742, fonction 7212, ainsi que sur les exercices 2027, sous réserve du vote des budgets primitifs correspondants ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------